

ment calme. J'en témoignai mon étonnement à Sa Majesté, qui me répondit dans les termes suivants : "Quand un roi obéit aux lois et respecte la Constitution, quoi qu'il arrive, il n'a rien à redouter. Je regrette que la tranquillité soit troublée, mais je n'en suis pas cause ; et si vous me voyez calme, c'est que ma conscience ne me reproche rien."

"Le roi Ferdinand, qui était présent, parut choqué de cette anecdote ; il dit au duc : "Et nous, ne respectons-nous pas la Constitution?"

"Le duc répondit : "Je n'ai point dit cela, Sire, je n'ai que raconté une anecdote."

"La reine demanda alors au duc ce qu'il pensait du décret. Le duc répondit qu'il réfléchirait et donnerait son avis avec tout le respect qu'il devait à S. M. et aux libertés de son pays. Le lendemain le duc envoya sa protestation au ministre de l'intérieur."

S'il faut en croire d'autres assertions, M. G. Bravo est allé offrir à la reine Dona Maria dix mille hommes de troupes espagnoles pour appuyer en Portugal un vaste plan de contre-révolution préparé en commun par les deux gouvernements péninsulaires. Inutile de faire sentir le peu de crédit que mérite cette nouvelle. Au fond, les vues de M. G. Bravo et celles de Costa Cabral peuvent concorder à merveille ; et l'idée d'une coalition monarchique pour sauver la Péninsule des agitations révolutionnaires, rencontrerait probablement dans les deux pays intéressés, et dans toute l'Europe, une puissante adhésion ; mais l'Angleterre et les agitateurs qu'elle patronne ont trop de rancune tout à la fois contre Costa Cabral et contre G. Bravo pour qu'il soit prudent de s'en rapporter à toutes leurs assertions.

—Des nouvelles de Rome annoncent que des négociations entamées auprès de don Miguel pour obtenir de lui un acte de renonciation aux droits qu'il revendique, sont restées sans résultat. Le gouvernement portugais lui offrait une pension et un asile sur le sol de la patrie. Le prince préfère encore les générosités pontificales, dont il vit depuis plusieurs années. Cent mille francs par an lui permettent de mener, à Rome, un genre de vie conforme au sentiment de ses infortunes. Du reste, son nom n'intervient nullement dans les trames contre-révolutionnaires impâtées au cabinet portugais. Il s'agit, à Lisbonne comme à Madrid, d'une restauration des principes monarchiques au profit des royautés nouvelles, et non d'un retour à des princes vaincus et exilés par la révolution.

—Le ministère actuel du Portugal, dirigé par un homme énergique et hardi, M. Costa-Cabral, a récemment adopté des résolutions qui ont vivement mis les partis aux prises. Ses adversaires prétendent qu'il vise au renversement de la constitution portugaise, à la restauration de l'absolutisme. Ses amis protestent contre tout projet de cette nature et récriminent avec force. M. Costa Cabral est en lutte ouverte avec l'influence anglaise, qui fait mille efforts, en la personne de lord Howard de Walden, diplomate de l'école de lord Palmerston, soigneusement maintenu à Lisbonne par lord Aberdeen, pour ressaisir la haute main sur la direction des affaires. Il offre qu'une réclamation, même juste, soit présentée par lord Howard de Walden, pour qu'aussiôt M. Costa-Cabral s'empresse de faire le contraire.

Dernièrement, M. Silva Carvalho, un des principaux adversaires du cabinet portugais, se présenta au palais de Cintra pour remettre directement à la Reine une protestation contre un décret qui venait d'être rendu. Il y avait ce jour-là grand gala à la Cour, et M. Silva Carvalho devait, comme beaucoup d'autres personnages de distinction, s'asseoir à la table royale. La Reine, mécontente de la démarche qu'il faisait auprès d'elle, en l'absence du ministre responsable, donna ordre que le couvert de M. Carvalho fût enlevé. Le procédé était un peu rude. Que fit lord Howard de Walden en cette conjoncture ? Apprenant la mésaventure de M. Carvalho, il l'invita à venir dîner chez lui, comme pour le venger des dédains de la Reine, comme pour montrer à toute la population de Lisbonne qu'encourir la disgrâce de Sa Majesté ou de ses ministres, c'était le plus sûr moyen de mériter les bons offices et les attentions de l'ambassade britannique.

RUSSIE.

—On lit dans le *Journal allemand de Francfort* :

"Malgré les démarches qui ont été faites en faveur de la population israélite des frontières de Russie et de Pologne, la translation de cette population est irrévocablement résolue comme étant l'unique moyen de maintenir le système d'exclusion et des lois qui les protègent. Cent mille israélites seront compris dans cette mesure. Il est vrai que les israélites riches ont obtenu l'autorisation de vendre librement leurs immeubles, et de fixer leur résidence où il leur plaira. On a considéré cela comme une faveur, mais c'est une illusion. En effet, les israélites étant forcés d'aéliéner leurs immeubles, en trouveront difficilement un prix convenable ; et, d'un autre côté on ne leur permet d'aller s'établir que dans les gouvernements qui faisaient partie du royaume de Pologne lors du premier partage. Or, la population israélite dans ces gouvernements est si nombreuse, que les nouveaux venus ne sauraient espérer pouvoir exploiter une industrie en concurrence avec leurs co-religionnaires. Quant aux immeubles appartenant aux israélites moins aisés, le gouvernement les prendra sur estimation, mais il en paiera un prix si médiocre, qu'on ne pourra même couvrir les frais de ce nouvel établissement. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que les contrées où les israélites seront envoyés sont non-seulement presque désertes, mais de plus stériles que les produits des terres compenseront à peine les frais de culture."

AUTRICHE.

—Tous les commandants de navires de guerre autrichiens ont suivi l'amiral Bandiera à Venise, où il a été appelé pour rendre compte de sa négligence,

si ce n'est de sa connivence, à l'occasion de la défection de ses deux fils et de plusieurs autres officiers. On prétendait avoir en main la preuve qu'il avait su et cédé au Gouvernement ces disparitions des déserteurs et les préparatifs de leur départ. On assure que l'amiral Bandiera s'est justifié, et que son commandement de l'escadre du Levant lui sera rendu. On ajoute que la femme de l'amiral vient de succomber au chagrin que lui a causé le malheur qui a récemment frappé sa famille.

SUISSE.

—On fabrique en ce moment, à Genève, des montres fort remarquables par leur peu d'épaisseur. Elles ne présentent qu'une ligne et une seizième de ligne. C'est en plaçant les aiguilles à côté du mouvement, au lieu de lui être superposées, qu'on a pu obtenir cette réduction dans la hauteur. Aussi le calibre, c'est-à-dire l'argent, est-il augmenté d'un demi-centimètre, sans dépasser cependant les limites ordinaires.

SYRIE.

—Il n'est presque pas une seule des villes provinciales de la Syrie qui ne se soit mise en état de quasi-insurrection, à l'occasion du recrutement de l'armée turque. Une rixe survenue entre deux tribus d'arabes, dont l'une était favorisée par le pacha d'Alep, a fait prendre les armes à la tribu des Alessi, qui se sont portés en armes, au nombre de 7,000, d'autres disent de 20,000 hommes, sur la petite ville de Tarsis, dont ils ont brûlé les maisons et enlevé le bétail. Ils ont également emporté Ellis, d'où ils ont tout enlevé, hommes et bêtes. Le pacha d'Alep s'est vu contraint de leur envoyer un parlementaire, chargé de traiter de la paix. Tripoli aussi a été en proie à une émeute que le concours de l'armée turque avec le pacha a pu seul étouffer à temps. Le Liban est toujours en fermentation ; les communications entre Damas et Beyrouth sont interrompues. Quand à Alep et à Damas, on sait que ces deux grandes villes ont décidé de refuser des recrues. La population s'est pourvue de poudre et de plomb.

GRÈCE.

—Des nouvelles que l'on vient de recevoir d'Athènes sont extrêmement inquiétantes. La plus grande fermentation y régnait le 22 août, et la troupe avait été forcée de faire feu sur les attroupements populaires. Dans des circonstances si critiques, le roi avait déployé une grande énergie de caractère, et le peuple en était rempli d'admiration. Tout n'est pas fini cependant : les factions russes et anglaises se disputent longuement encore le pouvoir, tombé aux mains de la première de ces factions par la retraite du ministère Mavrocordato. On finira bien par se convaincre qu'en émancipant la Grèce à l'aide de protocoles, on n'a fait qu'ouvrir une vaste arène où les premiers auteurs de ces protocoles, l'Angleterre et la Russie, se livrent un grand combat d'avant-garde, en attendant que leurs forces principales se mettent en marche pour se disputer l'Orient. La France a peut-être raison de se tenir en dehors de ces premières collisions, non cependant sans leur vouer la plus sérieuse attention ; elle peut se réserver pour le moment où l'emploi de ses forces deviendra décisif dans la grande mêlée qu'amènera inévitablement le partage des dépouilles du Croissant.

AMÉRIQUE.

—Guerrier, duc de Christophe, le nouveau général d'Haïti, est d'apparence plus qu'excentrique ; c'est un des pauvres planteurs de la plaine. Il se couvre d'une jaquette et de pantalons de grosse toile d'Osnauburg, porte un vieux chapeau de paille, sans bas ni souliers, avec ses talons nus et porte, quand il monte à cheval, un énorme tromblon, capable de lancer des balles de deux livres ; avec cela une ceinture toute garnie de pistolets. Les chefs sont affublés, pour la plupart, dans ce goût là, repoussant avec dédain l'uniforme militaire usité.

*Noms des principaux souverains du globe.* — France. — Louis-Philippe 1er, né à Paris le 6 octobre 1778, prononcé Roi des Français le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809, à Marie-Anne, fille de Ferdinand 1er, Roi de Deux-Siciles, née le 26 avril 1783.

Sont issus de ce mariage :

1o. Ferdinand-Philippe-Louis d'Orléans, mort le 13 juillet 1842. Il avait épousé Hélène-Louise-Elizabeth de Mecklembourg, née le 24 janvier 1814. Cette veuve est mère de Louis-Philippe-Hébert d'Orléans, comte de Paris, né le 24 août 1828, et de Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, né le 9 novembre 1840, duc de Chartres.

2o. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, reine des Belges, née à Palerme le 3 avril 1812, et mariée le 9 août 1832, à Léopold, 1er roi des Belges.

3o. Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris, le 25 octobre 1814, lieutenant-général, marié à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 14 octobre 1822.

4o. Marie-Clémentine-Caroline-Déopoline-Clothilde d'Orléans, née à Neuilly, le 3 juin 1817.

5o. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, contre-amiral, né à Neuilly, le 14 août 1818, et marié à Dona-Françoisa, sœur de l'empereur du Brésil.

6o. Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, maréchal de camp, né à Paris, le 16 janvier 1822.

7o. Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, capitaine d'artillerie, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

De la branche aînée des Bourbons, reste :